

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 juillet 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Certificat de compétences essentielles

Le gouvernement a arrêté les nouvelles modalités du certificat de compétences essentielles. Ce dispositif, créé en avril 2014, est destiné aux adultes rencontrant des difficultés d'insertion. Il est préparé soit dans un organisme de formation dédié, soit directement sur le terrain lors de chantiers d'insertion. Son objectif : aider ces personnes à se réintégrer socialement et professionnellement.

Créé en 2014, le certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie (CCE) vise à valoriser le parcours de formation ou d'insertion professionnelle des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi. Le CCE valide la maîtrise des savoirs et comportements attendus a minima dans le contexte professionnel ainsi que la capacité à avoir un positionnement citoyen adapté aux valeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Il permet notamment à la personne qui se positionne, soit sur le marché du travail (et donc aux futurs employeurs potentiels) soit pour l'accès à une formation qualifiante de niveau V, de justifier qu'elle détient les savoirs de base et connaît et respecte les principes de vie en entreprise.

La mise en place de ce certificat est une des actions répondant au premier constat observé depuis de nombreuses années qu'un nombre trop important de Calédoniens, jeunes ou moins jeunes, sont confrontés à une incapacité pour certains ou une importante difficulté pour d'autres, à s'insérer professionnellement voire socialement.

Le second constat porte sur un taux d'illettrisme en Nouvelle-Calédonie très largement supérieur à la moyenne nationale qui est d'une part un facteur d'exclusion professionnelle voire sociale pour les individus et d'autre part un frein à la compétitivité des entreprises.

Des dispositifs de formation ou d'insertion dédiés sont donc mis en place pour ces personnes qui bénéficient le plus souvent d'une prise en charge et d'un parcours individualisés. Ainsi qu'il est rappelé dans la stratégie « Emploi-Insertion professionnelle 2016-2020 » validée par le gouvernement et les provinces et qui bénéficie de l'appui de l'Union européenne au travers du 11^e fonds européen de développement, cet outil est donc au service de la construction progressive par l'individu d'un portefeuille de compétences nécessaire à son employabilité.

Quelques chiffres

Depuis 2014, 179 personnes suivies dans quatre organismes (ACTIVE, CFPPA Sud, EFPA et AA Formation) se sont inscrites au certificat de compétences essentielles. Quarante-trois ont d'ores et déjà obtenu le certificat.

Préparer le certificat

Ce référentiel définit donc le socle de base des compétences nécessaires pour s'engager dans tout apprentissage professionnel et assumer son rôle de citoyen calédonien.

Il ne vise pas des compétences techniques liées à un ou plusieurs métiers, mais ne concerne que des compétences transversales à tous les métiers et celles nécessaires au développement de la personne :

- communiquer dans la langue officielle du pays,
- disposer des outils mathématiques de base,
- être capable d'utiliser des outils multimédia,
- faire preuve de compétences personnelles et sociales et de capacités à s'adapter à la vie en entreprise et à ses règles.

Les compétences essentielles sont des compétences qui permettent :

- d'aider les individus à accomplir les tâches qu'exigent leur emploi et les autres activités de la vie quotidienne ;
- de leur fournir une base permettant d'acquérir d'autres compétences ;
- d'améliorer leur aptitude à s'adapter au changement en milieu de travail.

* *
*